



SEANCE ORDINAIRE DU 18 février 2020

DEPARTEMENT
des Landes

Commune
de
SEIGNOSSE

L'An Deux Mille vingt, le 18 du mois de février 2020, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 31 janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lionel CAMBLANNE, Maire.

Mesdames : Mélissa LARRAZET ; Chantal BOUET ; Caroline VERDUSEN ; Marie-Astrid ALLAIRE ; Claudette LACOSTE-LAMOUREUX ; Valérie GELEDAN ; Adeline MOINDROT

Nombre de Conseillers

En exercice : 23

Messieurs : Lionel CAMBLANNE ; Alain BUISSON ; Jacques VERDIER ; Jean-Louis DUPOUY ; Laurent GUERMEUR ; Philippe LARRAZET ; Thomas CHARDIN ; Pierre PECASTAINGS ; Eric COUREAU ; Franck LAMBERT

Présents : 17

Absents : 6

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations : 6

Votants : 23

Absents excusés : Ø

Absents : Ø

Pouvoir :

Date d'affichage :
31 janvier 2020

Monsieur Christophe RAILLARD qui a donné procuration à Monsieur Alain BUISSON
Monsieur Frédéric LARRIEU qui a donné procuration à Monsieur Jean Louis DUPOUY
Monsieur Alexandre LESBATS qui a donné procuration à Monsieur Jacques VERDIER
Madame Justine DUPONT qui a donné procuration à Madame Chantal BOUET
Madame Martine BACON-CABY qui a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS
Madame Sophie DIEDERICHS qui a donné procuration à Monsieur Eric COUREAU

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Secrétaire de séance : Madame Mélissa LARRAZET

**Objet : Budget annexe Forêt - Décision Modificative n°1**

VU le code général des collectivités territoriales, et en particulier son article L1612-11 ;
 VU la délibération 91-2019 du 10 décembre 2019 par laquelle le conseil municipal a approuvé le budget primitif 2020 du budget annexe forêt ;

CONSIDERANT la nécessité d'entreprendre en 2020 divers travaux d'entretien préconisés par l'Office National des Forêts dont le montant prévisionnel s'élève à 96 000 € ;
 CONSIDERANT la volonté de la commune de faire l'acquisition de la parcelle forestière cadastrée section H n°70 au lieu-dit Bergeron ;
 CONSIDERANT le programme d'assiette de coupe de bois pour 2020 ;
 CONSIDERANT qu'il est nécessaire de voter une décision modificative pour apporter les crédits suffisants afin de faire l'acquisition de la parcelle H70 et financer les travaux d'entretien ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver comme suit les ajustements du budget annexe forêt:

Section de fonctionnement

Compte	Libelle	BP 2020	DM1	TOTAL 2020
Dépenses Fonctionnement		153 900,00	86 000,00	239 900,00
002	Déficit de fonctionnement reporté			0,00
011	Charge à caractère général	70 000,00	86 000,00	156 000,00
61524	Bois et forêts	10 000,00	86 000,00	96 000,00
012	charges de personnel	45 000,00	0,00	45 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section investissement	17 600,00	0,00	17 600,00
042	Opérations d'ordre et transfert entre sections	20 900,00	0,00	20 900,00
65	Autres charges de gestion courante	200,00	0,00	200,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	0,00	200,00
Recettes fonctionnement		153 900,00	86 000,00	239 900,00
002	Exédent reporté de fonctionnmt	0,00	0,00	0,00
002	Exédent reporté de fonctionnmt			0,00
042	Opérations d'ordre et transf entre section			
776	Différences sur réalisations négatives			0,00
70	Produits des services domaine et ventes	139 300,00	86 000,00	225 300,00
7022	Coupe de bois	137 000,00	86 000,00	223 000,00
74	Dotations et participations			0,00
75	Produits de gestion courante	100,00		100,00
77	Produits exceptionnels	14 500,00		14 500,00



Compte	Libelle	BP 2020	DM1	TOTAL 2020
Dépenses investissement		160 500,00	35 000,00	195 500,00
020	Dépenses imprévues	0,00		
040	Opérations d'ordre et transf entre section	0,00		
041	Opérations patrimoniales	0,00		
20	Immobilisations incorporelles	0,00		
21	Immobilisations corporelles	160 500,00	35 000,00	195 500,00
2118	Autres terrains		35 000,00	35 000,00
RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (001)				
Solde d'exécution d'investissement reporté				
Recettes investissement		160 500,00	35 000,00	195 500,00
16	Emprunts en euros	122 000,00	35 000,00	157 000,00
1641	Emprunts en euros	122 000,00	35 000,00	157 000,00
001	Exédent d'investissement reporté	0,00		
001	Exédent d'investissement reporté			
021	Virement de la section de fonctionnement	17 600,00	0,00	17 600,00
024	Produit de cession			
040	Opérations d'ordre de transf entre section	20 900,00	0,00	20 900,00
041	Dotations	0,00		
10	Dotations fonds divers	0,00		



Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'à Monsieur le Percepteur et de faire appliquer la présente délibération par les services concernés.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- **peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Lionel CAMBLANNE

